

The logo features a stylized, light green lowercase 'h' followed by a bold, dark green '95'.

h95

JUILLET
2026

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE
DE BRÉHAT

A solid purple horizontal bar located at the bottom of the page.



SOMMAIRE

L'édito.....	P. 2
Les résultats des élections municipales 2026.....	P. 3
Les Finances / CFU 2025.....	P. 4
Le chemin du Phare du Paon.....	P. 8
le recul du trait de côte.....	P.12
La Commission Environnement.....	P. 17
L'Office de Tourisme.....	P. 19
La concertation sur la DSP Transports Maritimes.....	P. 20
Les éco-cabanes.....	P. 21
L'EPIDE.....	P. 22
L'Adressage.....	P. 23
La Recup'utile.....	P. 24
Les portraits.....	P. 25
Les sports.....	P. 26
Le calendrier des évènements.....	P. 28
La Tribune libre à l'opposition.....	P. 32
Les hommages.....	P. 33
Les cartes postales.....	P. 34
Infos - Mémo.....	P. 35

Directeur de la publication :
Olivier CARRÉ, maire,
iledebrehat@mairie-brehat.fr
Coordonnateur :
Virginie GOMBAULT, conseillère
virniegombault.brehatmairie@gmail.com
Crédits Photos : Fanch Le Pivert L'île
de Bréhat en photos, CEREMA, INEX,
Elisabeth CADOUX.
Réalisation :
Groupe RoudennGrafik - Plérin
Tél : 02 96 58 02 03.
Imprimé sur papier PEFC.



UN NOUVEAU DÉPART

Vous avez entre les mains le nouveau Bréhat infos.

Une nouvelle mandature commence, alors nous avons pensé qu'une nouvelle formule et une nouvelle présentation pour le Bréhat Infos s'imposait. Un grand merci à l'équipe « Communication » pour ce

très beau travail.

Les élections municipales du 15 mars dernier ont marqué une étape importante de la vie démocratique de notre île. La participation particulièrement élevée des électeurs témoigne de l'attachement profond des Bréhatines et des Bréhatins à leur commune et à son avenir. Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement l'ensemble des habitants qui se sont déplacés pour voter. C'est important pour notre démocratie dans un environnement où elle est de plus en plus fragilisée.

Le nouveau conseil municipal a été élu dès le premier tour et l'équipe sortante a été reconduite.

Le nouveau mode de scrutin, sans panachage, conduisait les électeurs à choisir un programme plus que des hommes. Et c'est la continuité de l'action engagée en 2020 qui a été choisie par la communauté Bréhatine. Avec un objectif principal, celui de préserver la vie à l'année en offrant des logements à des prix abordables, en maintenant deux classes à l'école, en attirant de nouvelles familles pour renouveler les générations.

À travers leurs choix, les Bréhatins ont exprimé leurs attentes, leurs espoirs mais aussi leur confiance dans une équipe municipale qui fera tout pour atteindre ses objectifs.

Aujourd'hui, le temps de la campagne est derrière nous. Celui de l'action collective s'ouvre. Les défis qui nous attendent sont nombreux, dans un monde de plus en plus incertain : Préserver la qualité de vie qui fait l'identité de Bréhat, accompagner les habitants dans leur quotidien, soutenir les activités économiques, protéger notre environnement exceptionnel et préparer l'avenir de notre île face aux évolutions climatiques, démographiques et réglementaires.

Le plus impactant de nos défis sera sans doute l'adaptation au changement climatique. A ce sujet, vous trouverez dans ce numéro un article détaillant l'avancement de la commune sur les études d'impact du recul du trait de côte et la montée du niveau de la mer.

Comme annoncé dans notre programme, notre première priorité est de bien terminer les projets en cours. Vous pourrez constater, en lisant les articles associés, que le chemin du phare du Paon est maintenant terminé, que le projet d'adressage rentre dans la dernière phase avec la distribution des plaques de numérotation, et que le projet des éco-cabanes contribue à l'amélioration continue du camping.

Et, comme chaque année, nous nous efforcerons d'accueillir au mieux tous les visiteurs qui auront décidé de venir visiter notre belle île. Nous serons aidés en cela par l'office de tourisme qui, avec un nouveau bureau, repart avec dynamisme et entrain.

Lorsque vous lirez ce nouveau numéro, la saison estivale battra son plein, avec, comme chaque année, de très très nombreux événements culturels, sportifs et de loisirs.

Alors, profitez-en au maximum !

Je vous souhaite un bel été

Olivier CARRÉ, Maire

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Lors des élections municipales du 15 mars 2026, il y avait 545 inscrits sur la liste électorale. Il y a eu 503 votants, soit 92,29 % de participations. Il y a eu 4 bulletins blancs et aucun bulletin nul, soit 499 bulletins exprimés.

RÉSULTATS AU 1^{ER} TOUR :

Liste des candidatures	Conduite par	Voix	% exprimés	Sièges
Bréhat Ensemble, Continuons pour l'Avenir de Bréhat	Olivier CARRÉ	274	54,91	9
Bréhat avec vous	Dominique THORMANN	171	34,27	2
Ensemble pour Bréhat	Henri SIMON	54	10,82	0

Antoine TARTAUT, conseiller, membre des commissions urbanisme, des affaires sociales et du logement.

Stéphane ANDRÉ, conseiller, membre des commissions finances et des ports.

Vous pouvez retrouver toutes les délégations attribuées aux différents élus sur le site de la mairie à la page <https://www.iledebrehat.fr/municipalite/les-commissions/>

Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif de Rennes concernant l'éligibilité ou l'inéligibilité d'Antoine TARTAUT. En date du 27 mai 2026, le tribunal administratif a décidé :

« ...Il résulte de l'instruction que M. Antoine Tartaut est associé et gérant de la SARL Bréhat Bâtiment, qui comprend un établissement secondaire dénommé Bréhat Marine. En sa qualité de gérant, il a, le 18 décembre 2024, signé l'acte d'engagement conclu avec la commune de l'Île de Bréhat, relatif à un marché négocié en vue de la mise en place de l'acheminement des déchets de l'Île de Bréhat vers le continent. Cet acte d'engagement prévoit la rémunération par la commune de la SARL Bréhat Bâtiment à hauteur de 139 260 euros TTC annuels, payables mensuellement à hauteur de 11 605 euros TTC. La période d'exécution de ce marché public est du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028. Compte tenu de la qualité de gérant de M. Tartaut, de la durée de ce marché et, au surplus, de son montant, M. Antoine Tartaut doit être regardé comme un entrepreneur de services municipaux au sens de l'article L. 231 du code électoral. M. était par suite inéligible au conseil municipal de l'Île de Bréhat. Son élection en qualité de conseiller municipal de la commune de l'Île de Bréhat doit donc être annulée... »

Dominique SICHER,
conseiller municipal.

Suite à la démission de 7 membres de la candidature « Bréhat avec vous », le conseil municipal est représenté par

Olivier CARRÉ, Maire

Emmanuelle DAIGRE, 1^{ère} adjointe, en charge de l'urbanisme et de la culture, membre de la commission finances.

Patrick PICARD, 2^{ème} adjoint, en charge des finances, du tourisme et des commerçants.

Marion REGLER, 3^{ème} adjointe en charge de l'environnement et des déchets, membre de la commission urbanisme.

Dominique SICHER, conseiller délégué en charge des ports, membre des commissions finances et communication.

Juliette PRIGENT, conseillère déléguée en charge des affaires sociales et du logement, membre de la commission des ports.

Philippe GOBYN, conseiller, membre des commissions des ports, des affaires sociales et du logement.

Virginie GOMBAULT, conseillère en charge de la communication, membre de la commission urbanisme.

Charlie DELAMARE, conseiller, membre de la commission de l'environnement et des déchets.



COMPTE FINANCIER UNIQUE

(AUPARAVANT APPELÉ COMPTES ADMINISTRATIFS)

DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2025.

Les finances de la commune de l'île de Bréhat sont organisées en 5 budgets :

- Le budget principal de la commune et 4 budgets annexes :
- Ordures ménagères et déchets,
- Eau et Assainissement,
- Ports communaux,
- S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Chaque budget est composé de deux parties distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle correspond à toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, salaire des agents de la commune...).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle correspond aux opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (logements, ordinateurs, vélos, bancs publics...) pouvant être réutilisés longtemps, ou bien celle-ci construit de nouveaux bâtiments, agrandit des bâtiments existants.

Pour le budget principal, pour l'année 2025, voici les résultats de la section fonctionnement :

LES RECETTES :

	Compte Financier Unique 2025	% des R.F. *
Produits des services	227 119,14 €	10 %
Impôts et taxes	1 169 630,61 €	53 %
Dotations et participations	404 608 €	18 %
Produits de gestion courante	218 593,67 €	10 %
Atténuation de charges	31 900 €	1 %
Produits financiers	10 €	0 %
Recettes réelles de fonctionnement	2 051 861,42 €	
Autres recettes	166 198,80 €	8 %
Résultat reporté de l'année 2023	3032,86 €	0 %
Total recettes fonctionnement	2 221 093,08 €	100 %

(* % des R.F. : Pourcentage des Recettes de Fonctionnement)

LES DÉPENSES :

	Compte Financier Unique 2025	% des D.F. *
Charges à caractère général	381 046,50€	20 %
Charges de personnel	786 039,26 €	42 %
Subventions et participations	129 698,51 €	7 %
Charges financières	51 499,67	3 %
F.N.G.I.R.	95 166,70 €	5 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 443 450,64 €	
Charges exceptionnelles	0 €	0 %
Dotations aux amortissements et provisions	429 878,16 €	23 %
Dotations aux provisions	500 €	0 %
Total dépenses de fonctionnement	1 873 828,8 €	100 %

(* % des D.F. : pourcentage des Dépenses de Fonctionnement).

Pour plus de détails sur les différents chapitres, merci de vous reporter au bulletin municipal d'avril 2021 (disponible notamment sur le site de la mairie).

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement s'appelle l'épargne brute.

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé, car le plus pertinent, pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne brute s'assimile à la « Capacité d'Autofinancement » (C.A.F.) utilisée en comptabilité privée.

En 2025, l'épargne brute de la commune est de 608 410 €.

(Attention néanmoins, 95 000 € de recettes sont dues à un remboursement de l'assurance suite aux dégâts causés par Ciaran, et ne représentent donc pas une recette récurrente)

Pour le budget principal, pour l'année 2025, voici les résultats de la section investissement :

Les recettes totales sont de 1 213 431,77 € (dont l'excédent d'investissement reporté de 94 831,27 €).

Les dépenses totales sont de 853 796,46 €

Pour résumer, les résultats comptables sont :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
1 873 828,80 €	2 221 093,08 €	853 796,46 €	1 213 431,77 €
+ 347 264,28 €		+ 359 635,31 €	

Soit 15,6 % des recettes

Soit 29,6 % des recettes

POUR LE BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
568 547,14 €	566 010,60 €	333 380,99 €	802 495,91 €
- 2 536,54 €		+ 469 114,92 €	

POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
218 645,37 €	211 063,49 €	110 710,22 €	315 238,23 €
- 7 581,88 €		+ 204 528,01 €	

SUR LE BUDGET OM EN FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2025, le résultat de la section fonctionnement est en déficit de 2 536 € mais celui-ci était en déficit en 2024 de 30 053,76 €. C'est un budget qui se rapproche de l'équilibre grâce aux différents investissements réalisés ces dernières années.

SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le déficit de fonctionnement est aujourd'hui structurel. Il est dû aux amortissements importants des infrastructures réalisées dans le passé, notamment la station d'épuration (amortissement jusqu'en fin 2028) et les zones d'assainissement collectif (amortissement jusqu'en 2058). Le budget redeviendra positif en 2029.

POUR LE BUDGET DES PORTS COMMUNAUX :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
78 457,70 €	87 733,41 €	16 393,50 €	138 654,66 €
+ 9 275,71 €		+ 122 261,16 €	

POUR LE BUDGET DU S.P.A.N.C. :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
8 554,57 €	9 863,50 €	0 €	222,94 €
+ 1 308,93 €		+ 222,94 €	

Vous pouvez retrouver tous les détails de ces budgets sur le site de la mairie : <https://www.iledebrehat.fr/municipalite/budget-et-fiscalite/> ainsi que les comptes rendus des différents conseils municipaux : <https://www.iledebrehat.fr/municipalite/conseils-municipaux-brehat/>

Si vous souhaitez les recevoir en format papier, n'hésitez pas à contacter la mairie.

*Dominique SICHER,
conseiller municipal*



LA RESTAURATION DU CHEMIN DU PHARE DU PAON

RETOUR SUR LES COULISSES DU PROJET



L'inauguration du chemin a eu lieu le 6 juin dernier, rassemblant de nombreuses personnes parties prenantes au projet, en présence du Sous-Préfet Georges SALAÛN, de la Sénatrice Annie Le HOUEROU, du Député Eric BOTHOREL, de la Conseillère Régionale Fanny CHAPPE. Un aboutissement à la hauteur du parcours réalisé depuis plus de 3 ans !

La restauration de ce site emblématique de l'île de Bréhat était devenue nécessaire : chemin raviné et inconfortable, végétation piétinée et dégradée sur une largeur de plus en plus importante, manque de place pour stationner les vélos, manque d'information pour les visiteurs... Difficile de se souvenir aujourd'hui de l'état préalable du chemin !

DES ORIGINES DU PROJET À SA FINALISATION

Dans le cadre des réflexions sur la fréquentation touristique, la commune s'est engagée dans le projet dès 2023. Il s'agissait alors de prendre des mesures pour protéger l'environnement et améliorer l'accueil des visiteurs, en complément de la régulation des flux touristiques. Le phare du Paon attire 60 % des visiteurs selon les comptages réalisés en 2022, c'est le site naturel de Bréhat le plus visité et impacté par le passage de plus de 250 000 personnes par an, 3000 personnes lors des grosses journées.

Pour initier ce projet, la commune a fait appel à l'ADAC (Association Départementale d'Appui aux Collectivités), qui a réalisé un

premier chiffrage et l'appel d'offre pour recruter le maître d'œuvre. Nous nous sommes alors appuyés sur une première étude réalisée par un paysagiste renommé en 2018 mais laissée sans suite.

L'Atelier INEX, paysagiste-concepteur, basé à Saint Malo, a été retenu comme maître d'œuvre fin 2023. L'année 2024 a été consacrée aux phases de conception du projet, de dépôt du permis d'aménager et autres démarches administratives, de recherches de subventions et d'élaboration de l'appel d'offre pour la réalisation des travaux. Au préalable, INEX a proposé des visites de sites naturels littoraux aménagés (Ploumanac'h et Plougrescant) pour

Chemin du phare du Paon



profiter des retours d'expériences. Parallèlement, riverains et propriétaires concernés ont été contactés et invités à une réunion de concertation. Des démarches spécifiques ont été engagées auprès de la Fondation HAREAUCOURT, qui détient de grandes parcelles dans cette partie de l'île. Début 2025, le marché de réalisation des travaux a été attribué à l'entreprise « Paysage et pépinière du GUILLORD », de Plourivo, qui se proposait de travailler en partenariat avec l'entreprise bréhatine de Baptiste PETIBON pour les travaux de terrassement et d'élagage

notamment. En raison du retard pris pour certaines démarches et l'attente de réponses pour des subventions, les travaux n'ont pu démarrer qu'en octobre 2025, pour se terminer mi-mai 2026.

Le projet a coûté au total un peu moins de 250 000 € hors taxes, dont 29 000 € d'études et 218 000 € de travaux. Il est financé à hauteur de 55 000 € par deux subventions du Conseil Régional.

LES OBJECTIFS ET LEURS RÉALISATIONS

Les aménagements devaient répondre à plusieurs objectifs.

Avant tout protéger les milieux naturels de lande et de zone humide, très fragiles et vite dégradés par le piétinement et le ruissellement de l'eau sur les sols nus : il fallait donc canaliser les marcheurs pour laisser repousser la végétation sur les abords du chemin. Les bordures du chemin et des zones laissées accessibles sont matérialisées par des potelets reliés par du fil de fer, assez bas pour rester discrets. A terme, ces petits aménagements seront en partie cachés par la végétation. En arrivant au phare, des filets en fibre de coco, biodégradables, ont été posés pour retenir la terre et les graines, et permettre à la végétation locale de coloniser à nouveau le sol. Des « haies sèches » en branchages jouent aussi un rôle contre l'érosion.

L'amélioration du chemin lui-même était aussi indispensable, pour que les marcheurs aient envie d'y rester ! Pour cela, les aménagements ont porté sur le nivellement du chemin et le choix de revêtements capables de supporter les milliers de passages et adaptés aux contraintes des différents tronçons : allant du sol

d'origine, quand il était encore assez stable, jusqu'à la calade de pierres jointoyées à chaque extrémité, en passant par des mélanges terre / pierre et du sable / chaux pour les secteurs très dégradés ou en pente. L'eau étant un facteur important d'érosion et de ravinement, sa circulation fait l'objet d'aménagements spécifiques : c'est l'utilité des petites marches et seuils empierrés qui traversent le chemin, ou revers d'eau, pour guider l'eau vers les bas-côtés. Le passage de la zone humide a été traité avec attention, pour empêcher que le chemin ne soit inondé en hiver, sans abaisser le niveau du plan d'eau : le cheminement est surélevé en ménageant un passage en dessous.

Et afin que les aménagements soient plus durables, **la gestion des vélos** devait aussi être repensée : faire comprendre aux cyclistes qu'il faut stopper les vélos avant de s'engager sur le chemin. Un parking à vélos a été créé en amont du chemin piéton, avec plus d'emplacements que précédemment. Les changements de revêtement de sol sont destinés à matérialiser plus clairement le début

Chemin du phare du Paon



du chemin et les petites marches renforcent le message si besoin. Une signalétique sera ajoutée d'ici peu.

Enfin, le projet avait pour but de mieux **mettre en valeur le patrimoine**, tant naturel que culturel : la « Chapelle » de Saint Riom, les rochers et points de vue exceptionnels, le phare... Pour cela, la ruine a été nettoyée, son accès amélioré et le cyprès élagué, des bancs ont été disposés à plusieurs endroits, un sentier secondaire a été créé pour permettre aux promeneurs d'atteindre le littoral

par un autre itinéraire, et l'accès aux points de vue les plus appréciés a été maintenu. La mise en valeur du site passera aussi par une nouvelle signalétique plus complète, dans l'esprit de ce qui a été fait ailleurs sur l'île : un relais infos services, deux panneaux d'interprétation, quelques totems directionnels aux jonctions principales et des bornes de rappels des bonnes pratiques pour protéger le milieu naturel. L'implantation devrait se faire prochainement.

DES CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES PRISES EN COMPTE

ACCESSIBILITÉ :

Même si ce cheminement dans un espace naturel n'avait pas vocation à devenir accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), ce qui aurait nécessité des aménagements beaucoup plus lourds et aurait dénaturé le site, la question de l'accessibilité s'est posée, à plusieurs titres. L'accès aux différents points du chemin par les secours a été discutée en amont avec les pompiers : la hauteur maximum des marches a été définie en fonction des contraintes de l'ambulance et un itinéraire par les paires-feux a été pensé pour éviter les tronçons de chemin trop étroits. L'accès à l'eau pour les pompiers a été modifié et déplacé. L'accès aux toilettes par les engins des services techniques était aussi impératif, pour les manutentions et les opérations d'entretien, impactant la largeur du chemin et sa courbure. Enfin, l'emplacement des poubelles devait concilier esthétique et facilité de manutention.

CADASTRE :

Un autre élément de complication était le nombre important de propriétaires dont les parcelles sont concernées par ce chemin, et le fait que certains tronçons ne respectaient

plus la servitude de passage. Nous avons pris le parti de revenir au tracé de la servitude, en réouvrant l'ancien chemin et en fermant deux tronçons pour les « renaturer ». L'ensemble des propriétaires a été contacté pour demander l'accord d'intervenir sur leurs parcelles.

UN SITE TRÈS PROTÉGÉ :

Enfin, comme toute notre île, la pointe du Paon fait l'objet de nombreuses protections pour garantir sa préservation : site classé, Natura 2000... Outre des dossiers conséquents pour obtenir les autorisations, les gros travaux sur ce site naturel devaient impérativement se faire hors période de nidification des oiseaux, donc entre septembre et mars. Cette période permettait aussi d'éviter les pics de fréquentation, difficilement compatibles avec des engins de chantier.

Et quelques surprises et aléas : Malgré le permis d'aménager, soumis à toutes les autorités compétentes, la présence d'un site archéologique sur le tracé n'avait pas fait l'objet de prescriptions particulières. Suite à un signalement après le démarrage du chantier, une fouille d'urgence a

Chemin du phare du Paon

dû être organisée : de nombreux éclats de silex ont été retrouvés, démontrant une forte activité sur ce lieu au mésolithique. Malheureusement, le piétinement depuis des décennies et les passages d'engins liés au chantier avaient déjà abîmé le site sur l'emprise du chemin. Les abords sont restés bien préservés. Le site a été balisé en vue de fouilles ultérieures plus approfondies et le chantier a pu reprendre normalement, après deux semaines d'arrêt et d'incertitudes. L'entreprise a fait preuve d'une grande souplesse pour démarrer les travaux sur d'autres parties du chemin et éviter trop de retard. Par la suite, les pluies de janvier et février ont rendu les travaux difficiles voire impossibles certains jours. Il fallait notamment attendre des fenêtres de 5 jours sans pluie pour mettre en œuvre le revêtement sable-chaux. Difficiles à viser !



Enfin, on peut dire que l'ensemble du projet s'est très bien déroulé malgré les imprévus, grâce à la coopération de toutes les personnes impliquées. Nous remercions les employés communaux qui ont assuré le suivi technique et administratif durant tout le projet, et les entreprises INEX, « Paysage et pépinière du GUILLORD » et Baptiste PETIBON pour leur capacité d'adaptation et la qualité de leurs propositions et réalisations.

Marion REGLER,
3^e adjointe

CARTOGRAPHIE DE L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

MIEUX COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DU LITTORAL DE BRÉHAT

Un an après le démarrage de l'étude confiée au CEREMA, la cartographie du recul du trait de côte est en cours de finalisation.

Cette étude, menée dans le cadre de la loi « Climat et Résilience », permettra à la commune de mieux anticiper l'aléa érosion, les effets du changement climatique sur notre territoire, et d'adapter progressivement les choix d'aménagements pour les décennies à venir.

La démarche, les résultats et les enjeux pour notre territoire seront présentés en détail en réunion publique. En voici ici les grandes lignes.

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 prévoit la réalisation d'une cartographie de l'exposition au recul du trait de côte pour les communes littorales directement concernées. Faisant suite à la délibération du conseil municipal et de son inscription par décret en 2022, Bréhat figure parmi les 371 communes françaises engagées dans cette démarche.

L'objectif est d'identifier suffisamment en amont les secteurs susceptibles d'être affectés à moyen et à long termes par l'érosion côtière et par la montée du niveau marin, afin d'adapter progressivement

les politiques d'aménagement du territoire, et d'anticiper les stratégies de protection du littoral.

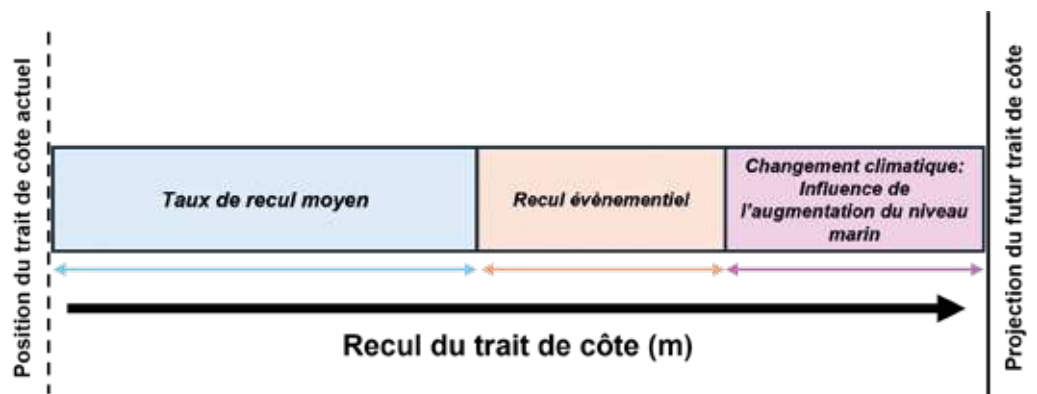
La cartographie réalisée doit présenter deux projections de l'évolution possible du littoral, à l'horizon de 30 ans (2050) et de 100 ans (2120), et devra être intégrée dans le plan local d'urbanisme (PLU).

Suite à quoi, la commune pourra mobiliser certains outils juridiques prévus par la loi pour accompagner l'adaptation du territoire face au recul du trait de côte et à la montée du niveau marin.

QUELS SONT LES PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS ?

Phénomène prévisible et observable, l'érosion côtière correspond au recul progressif, ou parfois brutal, du littoral sous l'effet de l'action combinée des processus marins et continentaux. Elle entraîne une perte de matériaux le long du rivage. À Bréhat, ce phénomène concerne principalement certains secteurs composés de formations

meubles, naturellement plus sensibles à l'érosion que les falaises granitiques qui structurent une grande partie de l'archipel. Cette érosion peut être accentuée par plusieurs facteurs, notamment les tempêtes et fortes houles, les épisodes de fortes pluies, mais aussi certaines actions humaines susceptibles de fragiliser les terrains.





La montée du niveau de la mer, liée au changement climatique, affectera aussi le littoral : d'une part en accentuant l'érosion du littoral, et d'autre part en augmentant la fréquence des submersions marines des zones les plus basses de l'archipel.

L'exposition de l'île au risque de submersion marine dû à des conditions exceptionnelles n'est pas étudiée dans le cadre de ce projet.

COMMENT L'ÉTUDE A-T-ELLE ÉTÉ MENÉE ?

L'étude a été menée en 4 phases :

PHASE 1 :

L'étude a commencé par un diagnostic, combinant bibliographie (scientifiques et archives), relevés de terrain, inventaire des ouvrages littoraux et prise en compte des témoignages et observations auprès des habitants. Cette étape a précisé et rassemblé les connaissances de la géomorphologie littorale, de l'exposition aux aléas, des ouvrages de défense à la mer, aboutissant à une compréhension fine des 60km de côtes de l'archipel.

PHASE 2 :

Les observations réalisées sur le terrain ainsi que l'analyse des photographies aériennes depuis 1952 ont permis d'estimer l'évolution possible du littoral en fonction de la nature des côtes et des secteurs étudiés. Les événements érosifs exceptionnels et l'élévation prévisible du niveau de la mer, liée au changement climatique, ont aussi été intégrés dans les calculs.

Deux scénarios ont été proposés :

- un scénario « médian », basé sur des hypothèses moyennes d'évolution, ainsi qu'une élévation de la mer

de 60cm en 2120 et le maintien des ouvrages au cas par cas. C'est ce scénario qu'a choisi le conseil municipal pour la réalisation des cartes intégrées au PLU.

- un scénario « sécuritaire », reposant sur des hypothèses plus défavorables, une élévation de la mer d'1m en 2120 et la suppression totale des ouvrages.

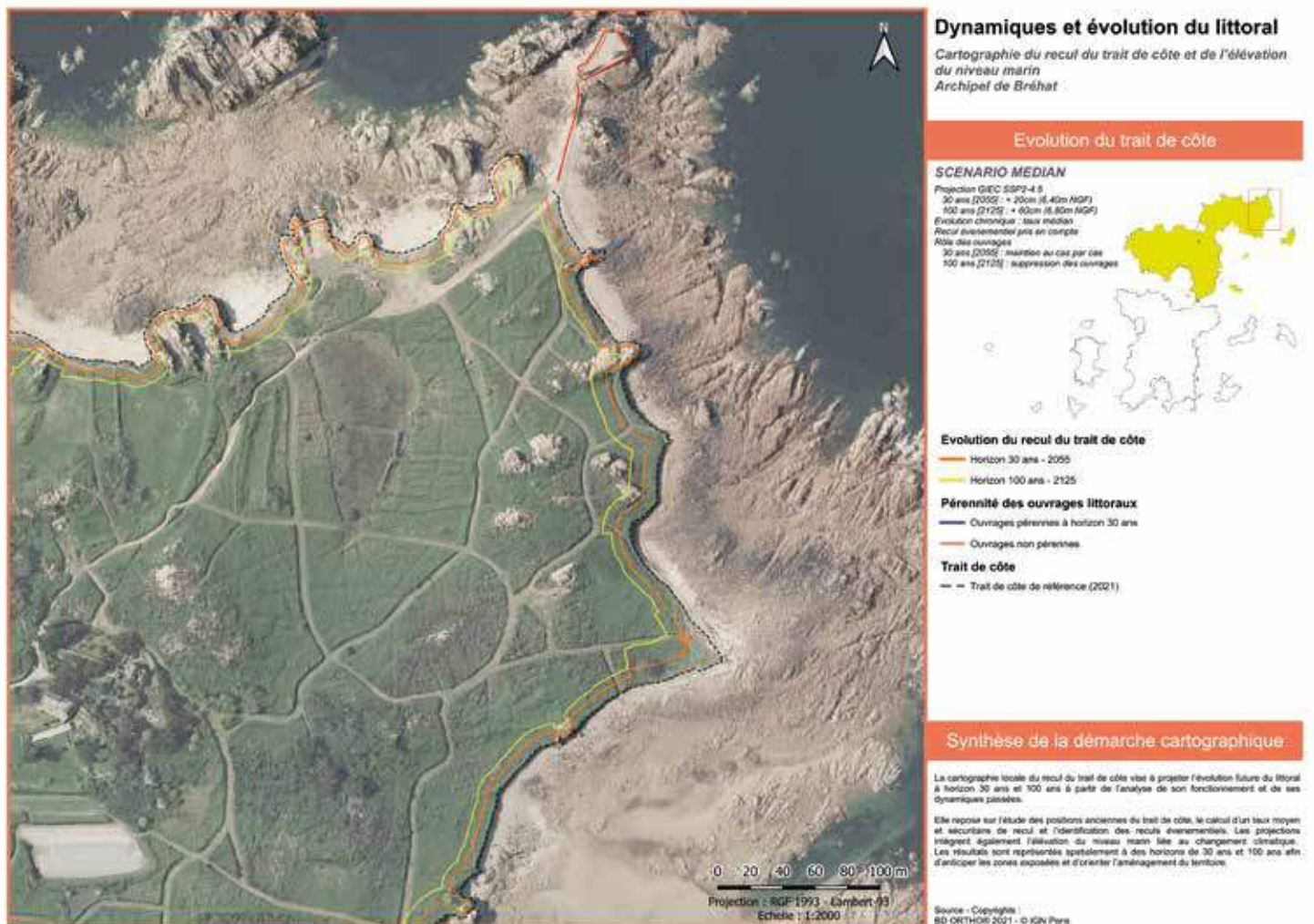
PHASE 3 :

Les formules ont ensuite été appliquées à chaque portion du littoral afin d'établir les scénarios de projection du trait de côte à l'horizon 2050 (30 ans) et 2120 (100 ans). Une enveloppe de recul potentiel a été définie pour prendre en compte les incertitudes liées à la configuration et aux évolutions naturelles du littoral, aux événements exceptionnels et aux effets du changement climatique. Cette démarche ne constitue pas une prévision exacte de l'évolution du littoral, mais une estimation prudente des secteurs susceptibles d'être exposés au recul du trait de côte dans les prochaines décennies.

PHASE 4 :

La dernière phase en cours est la phase de finalisation de la cartographie, une fois les derniers arbitrages pris, de restitution publique et d'intégration dans les documents d'urbanisme.

Trait de côte



QUELS SONT LES PRINCIPALES CONCLUSIONS ?

L'étude menée par le CEREMA montre que le littoral reste globalement stable, protégé par les nombreux îlots et hauts-fonds rocheux qui jouent un rôle naturel de protection face aux aléas marins. Toutefois, certains secteurs localisés sont vulnérables : les zones basses littorales sensibles aux submersions, les falaises meubles plus sensibles à l'érosion et les cordons de galets. Seule une partie limitée du rivage, majoritairement en partie nord, est soumise à l'érosion. Le rapport souligne que les principaux enjeux pour Bréhat concernent la montée progressive du niveau de la mer et la vulnérabilité de certaines zones basses littorales, davantage qu'un recul généralisé du trait de côte lié à l'érosion.

Un autre aspect remarquable de Bréhat est l'aménagement de son littoral : près d'un tiers du linéaire côtier des îles habitées est concerné par des ouvrages de protection. Au total, près de 250 ouvrages ont été répertoriés dont la plupart au droit de propriétés privées. La présence d'habitations, d'équipements publics et de voies de circulations dans les zones vulnérables, constitue un enjeu pour l'avenir du territoire.



COMMENT LES OUVRAGES CÔTIERS SONT-ILS PRIS EN COMPTE ?

L'étude s'est également intéressée au rôle des ouvrages de protection présents sur certaines portions du littoral. Ces ouvrages peuvent contribuer à limiter localement l'érosion et à maintenir temporairement la position du trait de côte, sous réserve d'un entretien régulier et durable dans le temps.

Toutefois, ils ne permettent pas de supprimer totalement les effets de l'érosion côtière ou de la montée progressive du niveau marin. Avec le temps, certains ouvrages peuvent se fragiliser, être contournés, ou subir des dégradations liées aux conditions marines et météorologiques.

Dans le cadre de cette cartographie, les ouvrages privés n'ont pas été considérés comme des protections pérennes, leur entretien durable ne pouvant être garanti sur plusieurs décennies. Seuls certains ouvrages entretenus par la commune sont intégrés dans les projections à l'horizon 2050.



QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE D'URBANISME ?

La suite logique de cette étude est la mise en route d'une révision du PLU, qui intégrera la cartographie. A partir de là, les zones concernées par le recul du trait de côte seront soumises à des règles d'urbanisme plus strictes pour anticiper le risque : dans les secteurs exposés au recul du trait de côte à horizon 30 ans, les nouvelles habitations ne pourront plus être autorisées. Seuls certains travaux sur les constructions existantes (réfection, adaptation ou extension limitée sans augmentation de la capacité d'habitation) ainsi que des équipements publics ou des activités nécessitant une proximité immédiate avec la mer pourront être envisagés, sous réserve d'être démontables.

Dans les secteurs concernés à l'horizon 100 ans, les constructions seront encore possibles mais sous conditions. La réglementation imposera toutefois d'anticiper leur

éventuel démontage futur si l'évolution du littoral venait à menacer la sécurité des personnes. Les coûts de démolition et de remise en état devront alors être consignés dès la construction.

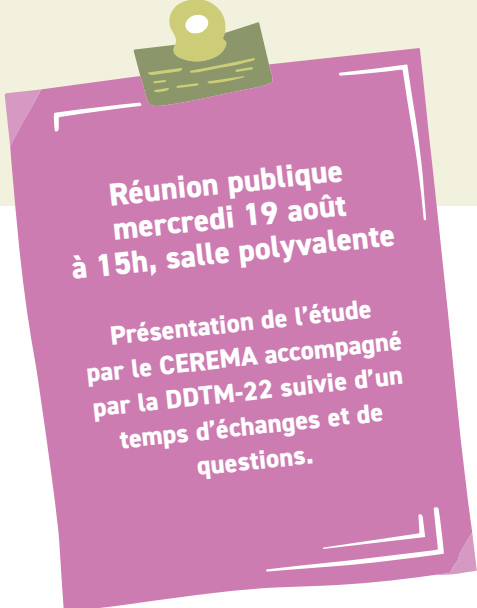
La loi prévoit également la mise en place d'un droit de préemption spécifique permettant à la commune d'acquérir certains biens situés dans les zones exposées au recul du trait de côte afin de faciliter, à long terme, l'adaptation et la recomposition du territoire.

Enfin, l'information sur l'exposition des biens au recul du trait de côte devra être portée à la connaissance des futurs acquéreurs et locataires lors des ventes ou locations immobilières dans les secteurs concernés.

QUELLES STRATÉGIES PEUT-ON ENVISAGER POUR PROTÉGER LE TERRITOIRE ?

La mise en évidence de la menace pour les zones basses, dont certaines très stratégiques, nous amène à envisager une défense au niveau de la grève de l'église, à mettre en place de façon préventive lors des marées à grands coefficients. Une étude technique complémentaire devra être réalisée rapidement.

Enfin, tout en ayant conscience qu'on ne pourra pas lutter contre ces phénomènes de grande ampleur, des réflexions seront ouvertes pour protéger des parties de notre territoire contre l'érosion, par la promotion de pratiques collectives ou individuelles : entretenir les murs et talus, préserver la végétation côtière qui retient les terrains...



Réunion publique
mercredi 19 août
à 15h, salle polyvalente

Présentation de l'étude
par le CEREMA accompagné
par la DDTM-22 suivie d'un
temps d'échanges et de
questions.

En conclusion, cette cartographie n'est pas une prédiction, c'est un outil pour permettre à notre territoire de se préparer au recul du trait de côte tant par les politiques d'aménagement que par les stratégies de protection du littoral. Elle pourra être révisée en fonction de l'évolution du contexte climatique ou politique et des connaissances scientifiques.

Marion REGLER, 3^e adjointe et
William WRIGHT, chargé d'étude CEREMA

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DE BRÉHAT SE LANCE

RÉFLÉCHIR ET AGIR !

Jeudi 23 avril a eu lieu la première réunion de la Commission Environnement, un collectif citoyen déterminé à agir pour préserver la beauté et la biodiversité de l'île. 13 participants, invités par les trois élus référents, ont répondu présents pour s'y investir. Les membres ont des profils variés et complémentaires. La commission compte 8 nouveaux membres et 8 anciens, un mélange qui permet de bénéficier à la fois de l'expérience et de nouvelles idées.

Cette commission, avant tout consultative, a pour mission d'écouter les préoccupations des Bréhatins, de relayer les informations auprès des citoyens, d'éclairer les projets municipaux et de proposer des solutions soumises à la mairie ou des actions concrètes : chantiers participatifs, veilles, communications pédagogiques... Attention de ne pas se perdre dans des projets irréalistes !

Pour que cette aventure collective porte ses fruits, les membres ont posé des bases solides : écoute, bienveillance, travail en sous-groupes et transparence. Son ambition ? Fédérer habitants, élus et services municipaux autour d'actions utiles et durables.

Les défis sont nombreux : espèces invasives comme les herbes de la pampa ou les frelons asiatiques, complexité de la gestion des déchets, propreté de l'île, recul du trait de côte... Autant de sujets sur lesquels la commission devra travailler.

Pour couvrir ces enjeux, la commission s'est organisée en sous-groupes thématiques, chacun animé par un élu référent. Marion REGLER pilote les actions pour la biodiversité et les espaces verts, Philippe GOBYN (avec Michèle LE COR) s'attaque à la communication et à la pédagogie autour du tri et de la réduction des déchets, tandis que Charlie DELAMARE cherche des solutions durables pour les déchets verts, comme le compostage ou le broyat. D'autres sous-groupes seront créés en fonction des besoins.

Et vous, comment imaginez-vous contribuer à préserver notre joyau naturel ?

Pour toutes questions ou propositions concernant l'environnement, vous pouvez contacter un des élus référents directement ou par l'accueil de la mairie.

La commission environnement

Les membres de la commission, auxquels s'ajoute Jean-Charles LE COR.



OFFICE DE TOURISME DE L'ÎLE DE BRÉHAT

Depuis 1964, l'Office accompagne l'évolution du tourisme insulaire.

En 2015, la structure a franchi une étape historique en devenant officiellement un Office de Tourisme.

Il est financé grâce aux cotisations de ses adhérents, aux prestations proposées (billetterie), aux ventes de la boutique et d'une subvention publique municipale complémentaire.

DEPUIS LE 30 AVRIL 2026, LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 9 MEMBRES BÉNÉVOLES :

- Président : Stephan MORLEVAT
- Présidente Honoraire : Pierrette DUBREIL
- Vice-Président : Patrick PICARD (Délégué Mairie)
- Trésoriers : Nathalie Bertier, Yves GIBOUIN
- Secrétariat : Jean-Charles LE COR, Pierrette DUBREIL, Anne-Laure AUFFRET
- Communication : Camille DUBREIL, Mathieu BINOCHÉ



1 LIEU D'ACCUEIL TOUTE L'ANNÉE ET 3 SALARIÉES MOBILISÉES EN HAUTE SAISON

- Camille PETIBON : poste permanent
- Nathalie BAURY : mars à novembre
- Louise DIAZ : juillet et août (matin à l'Office / après-midi au Moulin du Birlot)



LES CHIFFRES CLÉS DE 2025 :

428 120

Visiteurs accueillis
sur l'île

50 000

Cartes de Bréhat
diffusées

139

Partenaires
(76 loueurs,
54 commerçants,
9 associations)

200 000

Visites sur la page
« Séjourner » du
site internet

6800

Suivis Facebook
2000 suivis
Instagram

MISSIONS PRINCIPALES DE L'OFFICE DE TOURISME AU SERVICE DE L'ÎLE ET DE SES ACTEURS

Notre priorité est d'accompagner chaque visiteur à toutes les étapes de son séjour, tout en soutenant activement les acteurs locaux et en valorisant le dynamisme de l'île.

ACCUEIL ET INFORMATION DES VISITEURS

Nous assurons un accueil physique et téléphonique au bourg ainsi qu'un point d'information au chalet en période estivale et lors des fortes affluences. Ce dispositif permet de fluidifier l'arrivée des visiteurs et de garantir un accueil de qualité.

Nous informons également au quotidien habitants et visiteurs (horaires, services, vie locale).

ACCOMPAGNEMENT DU SÉJOUR

Nous conseillons les visiteurs dès la préparation de leur venue (itinéraires, stationnements, traversées) et les orientons sur place avec des recommandations personnalisées (hébergements, restauration, activités). Nous proposons également un service de billetterie, notamment pour le Petit Train en saison.

COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Nous développons la visibilité de l'île et de ses acteurs à travers :

- la gestion des réseaux sociaux (diffusion d'événements, partage d'actualités et de photos),

- la création d'un agenda hebdomadaire,
- la mise à jour du site internet,
- l'affichage local et la diffusion de supports de communication.

Nous réalisons également des supports graphiques (affiches, flyers, encarts publicitaires) pour valoriser les initiatives locales.

ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

Nous soutenons les associations, commerçants et hébergeurs dans leur communication (création de supports, diffusion, présence en ligne) et assurons la gestion administrative liée à leur adhésion (facturation, suivi, mise en réseau).

ORGANISATION ET PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS

Nous contribuons à la préparation et à la gestion de nombreux événements (inscriptions, communication, affichages), participant ainsi à l'animation de la vie locale.

ET AUSSI LA GESTION QUOTIDIENNE ADMINISTRATIVE.

Notre engagement : informer, accompagner et promouvoir, afin de faire rayonner durablement l'attractivité et le dynamisme de l'île.

L'Office de Tourisme de Bréhat s'engage pour l'avenir : Nouveau lieu d'accueil, services optimisés et proximité renforcée

Stéphan MORLEVAT

DESSERTE DE L'ÎLE DE BRÉHAT

DONNEZ VOTRE AVIS !

Du 13 juillet au 13 septembre 2026, une consultation est organisée par la Région Bretagne afin de connaître l'opinion des utilisateurs de la desserte actuelle. Vous êtes conviés à donner votre avis.

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la desserte maritime de l'Île de Bréhat en passagers et en marchandises, la Région Bretagne a souhaité permettre à chacun de s'exprimer sur ses attentes en matière de service. Les résultats de cette consultation participeront à la définition des principes qui structureront le nouveau contrat.

Vous pourrez également vous exprimer sur la régulation du nombre de personnes autorisées à accéder sur l'Île (quotas). Les réponses recueillies permettront de construire la desserte de demain et d'affiner les orientations concernant la régulation estivale.

Afin de partager vos avis, rendez-vous du 13 juillet au 13 septembre 2026 sur www.breizhgo.bzh/dessertes-brehat et répondez au questionnaire en ligne.

Des permanences seront également organisées :

- Le jeudi 13 août à partir de 14h à 18h sur la cale de marée haute
- Le samedi 12 septembre de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h à la salle polyvalente

Les résultats du questionnaire seront rendus publics et une restitution sera organisée en fin d'année 2026.



ÎLE DE BRÉHAT : VOTRE AVIS COMPTE !

Participez à l'avenir de votre desserte maritime

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour le transport de **passagers** et de **marchandises**, la Région Bretagne souhaite recueillir vos attentes en vue de préparer l'avenir de la desserte de l'île.

Comment donner votre avis ?

Du 13 juillet au 13 septembre, répondez au questionnaire en ligne :

www.breizhgo.bzh/dessertes-brehat



Rendez-vous lors des permanences :

- jeudi 13 août de 14h à 18h sur la cale de marée haute
- samedi 12 septembre de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h à la salle polyvalente

BREIZHGO
Bréhat

Région
BRETAGNE



CAMPING MUNICIPAL DE L'ÎLE DE BRÉHAT

À partir du 1^{er} mai, le camping de l'île de Bréhat a ouvert ses portes pour une nouvelle saison qui s'étendra jusqu'au 27 septembre. Dans ce site d'exception, où la nature dicte encore le rythme des jours, le camping propose une expérience rare, entre terre et mer, loin de l'agitation, propice au ressourcement et à la déconnexion

Fidèle à son identité et aux valeurs portées par le territoire, le camping poursuit son évolution avec une attention particulière portée à l'environnement et à la qualité de l'accueil. La grande nouveauté de cette saison réside dans l'installation de trois nouvelles éco-cabanes. Elles viennent enrichir l'offre déjà existante, en complément des trois premières implantées l'année dernière, qui avaient suscité un véritable engouement auprès des visiteurs.

Ce développement n'aurait pas été possible sans le soutien d'un financement régional, qui a permis l'acquisition de ces nouvelles structures. Cet accompagnement témoigne d'une volonté forte de soutenir un tourisme durable, respectueux des équilibres naturels et ancré dans les spécificités locales. Il s'inscrit dans une dynamique plus large de valorisation des territoires insulaires et de leurs initiatives exemplaires.

Ces éco-cabanes, pensées pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage,

offrent une alternative d'hébergement à la fois confortable et sobre. Elles répondent aux attentes d'une clientèle de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, en proposant une immersion authentique, sans compromis sur l'essentiel. C'est l'entreprise « la cabanerie » de Rennes qui a créé spécifiquement ce modèle pour Bréhat. Entre tradition et innovation, le camping de l'île de Bréhat s'affirme ainsi comme une destination incontournable pour la saison estivale.

Avec cette nouvelle étape, le camping de l'île de Bréhat confirme son positionnement : celui d'un lieu d'accueil à taille humaine, engagé, et tourné vers l'avenir. Une invitation à venir découvrir ou redécouvrir l'île autrement, dans le respect de ce qui fait toute sa singularité. Accueil téléphonique au 07 57 19 02 64 de 10h30 à 12h30 et de 17h à 19h

Stéphan MORLEVAT

L'EPIDE S'ENGAGE À BRÉHAT

UNE ACTION CITOYENNE AU SERVICE DE L'ÎLE ET DE LA JEUNESSE

Du 22 au 26 juin 2026, l'EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) a posé ses valises sur l'Île de Bréhat pour une mission à la fois concrète, utile et porteuse de sens. Pendant cinq jours, des jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans, engagés dans ce dispositif de « seconde chance », ont participé activement au nettoyage et à la préservation de ce site naturel d'exception, à l'approche de la saison estivale.

L'EPIDE accompagne des jeunes en difficulté vers l'insertion professionnelle et sociale, en leur proposant un cadre structurant, fondé sur la discipline, la solidarité et l'apprentissage des valeurs républicaines. Cette venue à Bréhat depuis 12 ans s'inscrit pleinement dans cette démarche : elle permet aux volontaires de se confronter à une expérience de terrain, utile à la collectivité, tout en développant leur sens des responsabilités et du travail en équipe.

Au programme de ce séjour : ramassage des déchets sur les sentiers et les plages, entretien de certains espaces naturels, actions de sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des écoliers de l'école de Kérano, mais aussi découverte du territoire insulaire et de ses spécificités. Encadrés par leurs formateurs, les jeunes sont intervenus en lien avec les acteurs locaux, dans un esprit de coopération et de respect du patrimoine naturel.

Au-delà de l'impact environnemental immédiat, cette initiative revêt une dimension humaine forte. Elle offre à

ces jeunes une occasion de reprendre confiance en eux, de valoriser leurs compétences et de se projeter dans un avenir plus stable. Pour l'île, c'est également un moment d'échanges et de rencontres, qui rappelle que la solidarité peut prendre des formes concrètes et visibles.

À quelques jours de l'arrivée des premiers visiteurs estivaux, cette opération a contribué à préserver la beauté et l'authenticité de Bréhat, tout en portant un message essentiel : chacun, à son niveau, peut agir pour son environnement et pour les autres.

Cette collaboration entre l'EPIDE et le territoire Bréhatin illustre parfaitement la rencontre entre engagement citoyen et valorisation d'un patrimoine naturel fragile. Une initiative à saluer, tant pour ses effets immédiats que pour les perspectives qu'elle ouvre à ces jeunes en quête d'avenir.

Un grand merci aux donateurs, aux commerçants et à la Mairie qui ont permis de réaliser cette belle aventure.

Stéphan MORLEVAT



NORMALISATION DES ADRESSES

Le projet de normalisation des adresses est à présent finalisé sur notre commune de l'Île de Bréhat. C'est une étape importante qui permettra de faciliter la vie quotidienne de chacun et d'améliorer les services publics.

L'adresse de chacun d'entre nous comporte désormais un numéro et une voie.

Comment cela fonctionne-t-il ?

La numérotation est prévue selon un système métrique qui permet d'anticiper la distance vers la maison, tout en respectant le principe des numéros pairs à droite de la voie et les numéros impairs à gauche.

Le nom des voies a été étudié afin de respecter la tradition locale et le conseil municipal s'est prononcé en faveur de ces dénominations le 27 février dernier.

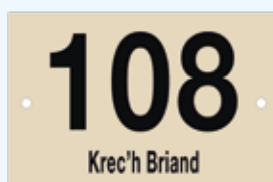
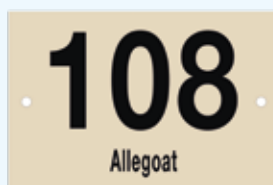
La Mairie de Bréhat vous a adressé un courrier reprenant ces éléments ainsi qu'un certificat d'adressage (ou de numérotage) qui est un document officiel vous permettant d'entamer les démarches de changement d'adresse auprès des services publics, de vos établissements bancaires, de vos assurances, de tous opérateurs ou fournisseurs, etc.

Pour le cas où vous n'auriez pas reçu ce courrier, nous vous invitons à le solliciter auprès de l'accueil de la Mairie.

Nous vous invitons également à une réunion publique qui nous permettra de vous apporter les informations relatives aux nouvelles adresses, aux démarches de changement d'adresse, à la mise en place des plaques de numérotation.

CETTE RÉUNION SE DÉROULERA VENDREDI 17 JUILLET 2026 À 10H30 À LA SALLE POLYVALENTE.

A la suite de cette rencontre, nous vous remettrons les plaques de numérotation fournies par la commune dans le cadre de la démarche initiale de normalisation des adresses (choix selon une charte graphique de la signalétique : numéro et nom de la voie).



LA « RÉCUP UT'ÎLE »

L'association « Ut'île »
élargit son champ
d'action dans le
domaine du réemploi
d'objets de seconde
main.



* La « Récuperie »
devient la
« Récup Ut'île »
car une entreprise
de réemploi
porte déjà ce
nom du côté de
Lézardrieux.

En plus du vide-placards qui a lieu deux fois par an depuis 4 ans, la « Récup Ut'île »* a ouvert depuis ce mois d'avril 2026, elle est située sur une zone communale jouxtant la déchèterie.

Nous avons fait l'acquisition d'un conteneur grâce aux fonds récoltés lors des vides-placards, à un don lors de la clôture de « l'association pour un habitat participatif » et grâce à une subvention de la mairie.

Chacun d'entre vous peut être acteur de ce nouveau projet, en nous déposant des objets en bon état lors de votre passage en déchèterie, en nous rendant visite et en emmenant ce qui vous intéresse contre une participation libre ou encore en étant volontaire pour gérer en doublon un créneau d'ouverture.

La participation libre permet à l'association de régler les charges d'assurance et d'envisager une évolution de cet espace, plein de beaux projets sont réalisables dans ce domaine !

Pour le premier mois d'ouverture, nous avons reçu la visite de 120 personnes et 240 kg d'objets en tous genres sont

repartis pour une nouvelle utilisation sur l'île.

Le conteneur est bien achalandé d'objets de toutes fonctions, en passant par la vaisselle et l'électroménager, qui côtoient la décoration ou les luminaires, du matériel électrique ou encore, des étagères et des jeux. Les livres quant à eux ont tout simplement trouvé leur place dans le frigo en extérieur...

Les créneaux d'ouverture sont calés sur les heures d'ouverture de la déchèterie : Mercredi, jeudi et vendredi de 13h45 à 16h15 et le dernier samedi du mois.

Un grand merci à l'équipe de volontaires qui se relaie pour faire vivre cet endroit !

N'hésitez pas à nous rendre visite ! Et si vous souhaitez rejoindre l'équipe, nous vous accueillerons avec plaisir ! Les mois de juillet et août s'annoncent soutenus avec l'augmentation de l'activité de la déchèterie.

À bientôt.

Marie, Michèle (06 44 89 45 07),
Miléna, Céline.





OLIVIER JACQUES,

AGENT PORTUAIRE



Olivier JACQUES, 53 ans, est le nouvel agent portuaire de la commune. Il a pris ses fonctions le 8 juin dernier. Il sera en charge des mouillages, sur les deux ports communaux de la Chambre et de la Corderie, au Port Clos ainsi que dans les différentes Z.M.E.L. (Zone de Mouillages et d'Équipements Légers) autour de l'île. Son rôle est à la fois de veiller à ce que tout se passe bien sur l'eau, mais il assurera aussi toute la partie administrative : enregistrements des mouillages, vérifications des emplacements, facturations. Après diverses expériences professionnelles, comme chef de chantier en travaux publics chez Razel-Bec, dans l'hôtellerie restauration en brasserie, en

camping, en chambres d'hôtes en France, au Maroc ou en Irlande, passionné de pêche, l'envie de travailler dans le milieu maritime prend le dessus.

Il intègre à l'AFPA (Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) de Lorient, la formation d'Agent Portuaire Polyvalent, puis passe le BACPN (Brevet d'Aptitude à la Conduite des Petits Navires). Après un stage au port du Palais à Belle-Île, il était agent portuaire au port de Pénérif Damgam, un port de la compagnie des Ports du Morbihan. Désireux de s'installer dans les Côtes d'Armor, c'est avec joie et très motivé, qu'il a intégré l'équipe de la commune. Nous lui souhaitons la bienvenue.

NICOLAS CARTON,

KINÉSITHÉRAPEUTE



Nicolas CARTON, kinésithérapeute à Paimpol depuis 2017, propose ses services sur l'île de Bréhat.

En effet, dès l'automne 2017, le cabinet dans lequel il a commencé à exercer sur Paimpol, proposait des séances de Kinésithérapie à domicile sur l'île. Nicolas a adhéré à la formule, et depuis, tous les vendredis, il vient le matin et parfois la journée complète, au domicile des patients. Cela demande une certaine organisation pour planifier les rendez-vous, organiser une tournée, notamment en fonction des lieux géographiques.

Les patients sont plutôt des personnes de plus de 70 ans, qui peuvent avoir des difficultés pour se déplacer. Les séances leur permettent du renforcement musculaire, de l'entretien articulaire pour un maintien à domicile le plus longtemps possible. Il y a aussi des pathologies neurologiques qui peuvent faire suite à un accident vasculaire cérébral, des

traumatismes, suite à des opérations de l'épaule, du genou, de la hanche, de la cheville...Il pratique aussi de la kiné respiratoire. Bref, tout ce que vous pouvez avoir dans un cabinet classique peut se faire à domicile.

De 3 à 5 personnes l'hiver, une dizaine l'été à ses débuts en 2017, une centaine de personnes ont maintenant eu affaire à ses services sur l'île. Depuis novembre dernier un autre collègue, Rémy DELAFOSSE, vient le mardi matin. Les kinés sont à la recherche d'une salle de 10/12 m2 qui permettrait de laisser du matériel sur place et de recevoir les personnes qui auraient plus de mobilité. Pour les contacter, vous pouvez les joindre au 07 86 80 23 06, le numéro du cabinet « Paimpol Rééduc » à Paimpol, c'est un centre de santé qui compte 8 kinésithérapeutes, 2 sages femmes et 1 ostéopathe.

*Dominique SICHER,
conseiller municipal*

FITNESS

Cette année encore, Aurore vous propose de nombreux cours de fitness pour entretenir votre forme et votre bien-être tout au long de la saison estivale.

Au programme :

Aquagym, yoga, pilates, gym tonic, cuisses abdos fessiers et stretching. Ces activités sont accessibles en cours collectifs ou en coaching à domicile entre amis ou en accompagnement individuel.

Le programme complet sera accessible sur les réseaux sociaux ainsi que sur son site internet.

Renseignements : 06 83 19 86 52 • www.bulledoxygene-brehat.fr



Centre Nautique de Bréhat

catamaran
optimist
dériveur
paddle
kayak

Vacances de Pâques et d'été
de 9h à 12h30 ou/et de 14h à 17h

Fermé le samedi

Remise de 5 % à l'inscription d'un deuxième enfant ou sur une deuxième inscription. (demander la remise avant la validation de l'inscription)

Réductions spécifiques pour les enfants scolarisés à Bréhat ou les collégiens/lycéens habitant à Bréhat.

Optimist, dériveur, catamaran, paddle et kayak - Adultes et enfants

Centre Nautique de Bréhat

Renseignements et inscriptions : brehat@ghenanscaeo.fr
ou au tel : 0762797648 ou 0579689028

TENNIS

Pour la 5^e année consécutive, Sacha BINET, professeur de tennis breveté d'état, vous propose des stages de tennis et des cours particuliers, dès l'âge de 4 ans, enfants et adultes de tout niveau, du lundi au dimanche, et ce, à partir du 1^{er} juillet. Prêt, location et vente de matériel : raquettes, balles, grips... sur place.

Tarifs :

- Stages 1,5 h/ jour du lundi au vendredi (matin ou après-midi) : 130 €/semaine ou 26 €/jour
- Stages 1h/jour du lundi au vendredi (matin ou après-midi) : 90 €/semaine ou 18 €/jour
- Cours particuliers, sur rendez-vous, 50 €/heure.

Pour tous renseignements ou inscriptions, veuillez contacter Sacha Binet au 06 32 46 60 73 ou par mail bins-sacha@outlook.fr

Comme chaque année, conditions spéciales pour les enfants bréhatins résidants à l'année sur l'île.



BRÉHAT PLONGÉE

Situé à la plage du Guerzido au centre nautique, Bréhat Plongée vous propose :

- Des baptêmes de plongée
- Des formations jeunes et niveau 1
- Plongées Exploration
- Randonnées subaquatiques

L'activité se déroulera du 6 juillet au 18 août 2026.

Renseignements : contact@brehatplongee.fr et 06 83 34 41 72

Site : <https://brehatplongee.fr/>

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ DES LOISIRS NAUTIQUES ET DE LA PLAISANCE

Quelle que soit l'activité pratiquée, il faut :

- vérifier son matériel de sécurité et porter un gilet adapté à sa pratique, c'est une assurance vie
- consulter la Météo
- prévenir ses proches de ses intentions de navigation pour aider à définir les zones de recherches.

Le CROSS et l'ensemble des partenaires du sauvetage en mer sont mobilisés à l'approche de la saison estivale. Nous faisons le maximum mais nous comptons sur la prudence et la responsabilité des pratiquants de loisirs nautiques. Encore une fois en cas de doute ou de difficulté en mer un seul réflexe : composez le 196 depuis un mobile ou utiliser le canal 16 de la VHF.

Calendriers des événements



JUILLET

DU VENDREDI 3 AU MARDI 7 JUILLET

FESTIVAL DES SCENES DE BREHAT

Pointe du Guerzido



DIMANCHE 5 JUILLET

Orchestre d'Harmonie de PLERIN

CONCERTS avec la participation de la Batucada Timbalada de BRESSUIRE, sur la place du bourg de 11h30 à 15h au profit de la SNSM de LOGUIVY

SAMEDI 11 JUILLET

Mairie de Bréhat

INAUGURATION du Chemin du Phare du Paon à 18h30 sur le site

DIMANCHE 12 JUILLET

Comité de jumelage Bréhat Itterswiller

BROCANTE sur la Place du bourg

LUNDI 13 JUILLET

Association « Les Courants d'Arts »

ATELIER « AQUARELLE » dans les salons de l'hôtel Bellevue au Port Clos de 18h à 19h

LUNDI 13 JUILLET

FEU D'ARTIFICE et BAL sur la place du bourg

**OUVERTURE
DE LA BIBLIOTHÈQUE
À PARTIR DU 1^{ER}
JUILLET :**
tous les mercredis
et les dimanches
de 16 h à 18 h.

MARDI 14 JUILLET

Association « Fert'île »

FEST-NOZ à la salle polyvalente, à partir de 20h15 avec Lutig et Electrad : 20h15 – 21h30 : « Lutig » ; 21h45 – 23 h : « Electrad ». Tarifs : 12 € plein, 10 € adhérents, 5 € enfants.

MARDI 21 JUILLET

Association « Fert'île »

CONCERT DE MUSIQUE MONGOLE à la salle polyvalente à 20h30, avec Nemekhbayar Yadmaa et Johanni Curtet. Tarifs : 15 € plein, 10 € adhérents, 5 € enfants.

MERCREDI 22 JUILLET

Association « La Musette » A la Ferme « Lait bréhatines » : **DONNERIE** de 15h à 18h (dépôt possible à la ferme aux horaires d'ouverture) et **ATELIER** : Création de Tawashi (éponge en récup') Entrée et participation libre

La musette

PROGRAMME

**MERCREDI 22 ET 29 JUILLET
5, 12 ET 19 AOUT**

DONNERIE 15H 18H
DEPOSEZ DES OBJETS DONT VOUS NE VOUS SERVEZ PLUS ET
REPARTEZ AVEC D'AUTRES...
DEPOT POSSIBLE A LA FERME AUX HEURES D'OUVERTURES

ATELIERS 16H 17H30
22 JUILLET - CREATION TAWASHI (EPONGE EN RECUP)
29 JUILLET - CREATION BRACELETS
5 AOUT - CREATION SACS EN T-SHIRT
12 AOUT - CREATION TAWASHI
19 AOUT - FABRICATION NICHOURS A MESANGES

FERME LAIT BREHATINES

ENTREE LIBRE
PARTICIPATION LIBRE ET CONSCIENTE

LAMUSETTE22@GMAIL.COM

Calendriers des événements

MERCREDI 22 JUILLET

Association « Les Courants d'Arts »

SOIREE MUSICALE à la Citadelle de 19 h à 22 h avec entracte : concert « Les 2moiselles de Paname »
Les jumelles Aurore et Lillie DANIEL interprètent au violoncelle et aux clarinettes un répertoire éclectique de musique classique et traditionnelle du monde.

A partir de 20h : projection géante et immersive de photos d'artistes par BZH Photos de Loguivy

Entrée : 25 €

Réservation à l'Office du tourisme place du Bourg

Restauration sur place par le Comité de jumelage Bréhat Itterswiller à partir de 18h et toute la soirée

MARDI 28 JUILLET AU MARDI 4 AOÛT

Association « Les Courants d'Arts »

EXPOSITION « PORTRAITS ÉTIRÉS » à la salle polyvalente de 10 h à 18h, entrée libre.

Mardi 28 juillet à 17h : **VERNISSAGE** avec tous les artistes
Cinq artistes tirent des portraits réels ou imaginaires de personnages de Bréhat ;

Mercredi 29 juillet, jeudi 30 juillet, vendredi 31 juillet :

ATELIERS à la salle polyvalente de 10 h à 18h, entrée libre.

MERCREDI 29 JUILLET, JEUDI 30 JUILLET, VENDREDI 31 JUILLET

Association « Les Courants d'Arts »

ATELIER : Exposition « PORTRAITS ÉTIRÉS » à la salle polyvalente de 10 h à 18h, entrée libre.

AOÛT

LUNDI 3 AOÛT

Association « Les Courants d'Arts »

ATELIER : Exposition « PORTRAITS ÉTIRÉS » à la salle polyvalente de 10 h à 18h, entrée libre.

JEUDI 6 AOÛT AU DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

L' Association « Les Courants d'Arts » et le Comité de jumelage Bréhat Itterswiller

EXPOSITION DE PHOTOS « JEUX D'EAU ET DE LUMIERE » de Karreg HANTER-VARE à la Citadelle de 10h à 13h et de 14h à 16h30

Jeudi 6 août à partir de 11h : **VERNISSAGE** à la Verrerie de Bréhat en présence de l'artiste.

JEUDI 6 AOÛT

Association « L'Effet Mer »

RECITAL DE PIANO de Jean-Nicolas DIATKINE à 20h30 à la salle polyvalente.



RECITAL DE PIANO

Jean-Nicolas Diatkine



Jeudi 6 août 2026
20h30
Salle des fêtes de Bréhat
Tarif unique : 25 €

 --> Réservation : leffetmer.brehat@gmail.com
ou sms au 06.46.32.26.63
Retrait des billets Jeudi matin 6 Août de 10h30 à 13h30
(Salle des Fêtes)

SAMEDI 8 AOÛT AU VENDREDI 14 AOÛT

Association « L'Art dans l'Île »

EXPOSITION à la salle polyvalente de 10h30 à 18h30
20 artistes de l'Île présenteront leur travail (peinture, sculpture, collages, photographie) autour du thème « Rochers roses »

SAMEDI 8 AOÛT

BAL DES POMPIERS à la caserne

DIMANCHE 9 AOÛT

Les Glénans, l'APPG et la Mairie de Bréhat

RALLYE DE BRÉHAT

Calendriers des événements

MERCREDI 12 AOÛT

Association « Les Courants d'Arts »

« DEDICACE - ANTOINE DE CAUNES »

de son livre « Il déserte » à la Citadelle de 11h à 13h

En partenariat avec L'Office du Tourisme



SAMEDI 15 AOÛT

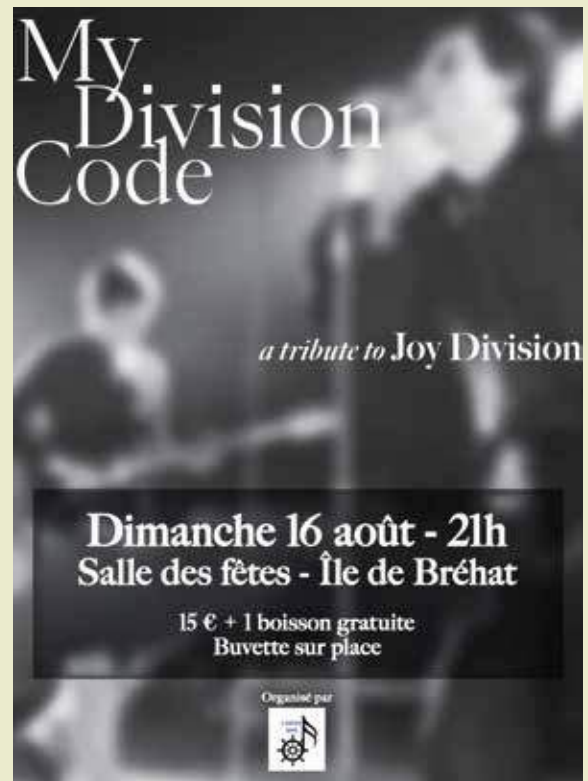
Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux de Bréhat

KERMESSE sur la place du bourg

DIMANCHE 16 AOÛT

Association « L'Effet Mer »

CONCERT ROCK avec MDC (Tribute Rock Britannique) à 21h à la salle polyvalente.



JEUDI 13 AOÛT

Association « Fert'île »

SORTIE ALGUES ET PETITES BETES DE L'ESTRAN

à 13h30 départ de Kervilon

JEUDI 13 AOÛT

Association « Les Courants d'Arts »

ATELIER « AQUARELLE » dans les salons de l'hôtel

Bellevue au Port Clos de 18h à 19h

SAMEDI 15 AOÛT

Association « Fert'île »

SOIREE THEATRE « CURRICULUM VITÆ » à la salle polyvalente à 20h30. Auteur Brendan De ROECK. Tarifs : 13 € plein, 10 € adhérents, 6 € enfants.

MARDI 18 AOÛT

Association « Fert'île »

BALADE LECTURE « Voyages proches ou lointains »

à 10h avec Yann-Hervé De ROECK. Tarifs : 6 € plein, 4 € adhérents, 3 € enfants.

FEST-NOZ à la salle polyvalente. Initiation aux danses à 17h. Fest-Noz à partir de 20h15 avec Renan et Johann ; 21h45 - 23h : Duo Bour/Bodos. Tarifs : 12 € plein, 10 € adhérents, 5 € enfants.

Calendriers des événements

SEPTEMBRE

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE AU DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

Association « Les Courants d'Arts »

EXPOSITION DE PHOTOS « JEUX D'EAU ET DE LUMIERE » de Karreg HANTER-VARE à la Citadelle de 10h à 13h et de 14h à 16h30

OCTOBRE

VENDREDI 23 OCTOBRE

Comité de jumelage Bréhat Itterswiller

SOIREE DISCO à Salle polyvalente

SAMEDI 24 OCTOBRE

Association « La Kidech' »



THEATRE D'IMPROVISATION : La compagnie « C'est pas parce que ! » présente « On the Island » : un cabaret match d'improvisation, dynamique et riche en échanges avec le public. Le principe est simple : les comédiens improvisent sur des thèmes donnés par le Maître de Cérémonie – qu'il s'agisse d'un mot, d'une phrase et des contraintes audacieuses. Chaque scène donne naissance à des histoires drôles, émouvantes ou totalement inattendues. À la fin de chaque improvisation, le public vote pour l'équipe qui aura su relever le défi avec le plus de talent et de créativité.

Et ce n'est pas tout ! « La Kidech' » vous propose un atelier de découverte de l'improvisation inclus avec votre billet de spectacle. Samedi après-midi : deux ateliers de 75 mn (« enfants » et « adultes ») seront animés par les comédiens professionnels et expérimentés de la troupe.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Comité de jumelage Bréhat Itterswiller

BOURSE AUX PLANTES D'AUTOMNE sur la Place du Bourg

MERCREDI 28 OCTOBRE

Association « L'Effet Mer »

TRIO DE JEUNES ARTISTES en lien avec Bréhat (musique classique et moderne : Contrebasse, clarinette et piano) à la salle polyvalente. Horaire à confirmer.

NOVEMBRE

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 NOVEMBRE

Association La Kidech'

FESTIVAL DU MOIS DU DOC à la salle polyvalente
Films documentaires sélectionnés par « La Kidech' » et dégustation de galettes et crêpes entre les projections.
Programme détaillé des projections à venir !

XAVIER DECROIX

Xavier Decroix est décédé brutalement le 11 mai 2026, dans le jardin de sa propriété l'Épatante au pied du moulin de Krec'h ar Pot.



Il était né le 2 avril 1945 à Flers dans une famille originaire du Nord. Il était marié à Martine, décédée en 2011, avec qui ils ont eu 3 enfants, Delphine, Thomas et Baudouin. Banquier, il a exercé au sein du groupe Crédit du Nord diverses fonctions, tant dans le réseau qu'en filiale et au siège, dans plusieurs régions de France. Au moment de sa retraite il s'est fortement investi dans l'association Habitat et Humanisme qui œuvre, au niveau national, en faveur du logement des plus démunis. Il avait passé ses premières vacances à Bréhat à l'âge de 4 ans. La famille Decroix s'installa définitivement dans l'île Nord en 1987. Xavier connaissait parfaitement la géographie de l'île qu'il aimait arpenter. Curieux de tout ce qui concernait Bréhat, il a inlassablement cherché à comprendre son âme.

Il s'est aussi investi dans la vie de la commune, d'abord en participant aux associations de défense du patrimoine (Moulin du Birlot, dont il fut vice-président, Entretien et sauvegarde du patrimoine religieux). Ensuite en tant que conseiller municipal de 2014 à 2020, avec une attention particulière pour le patrimoine et l'attractivité de l'île. Xavier avait une prédilection pour l'art et en particulier la peinture. Il connaissait parfaitement l'histoire artistique de l'île et a été l'un des trois fondateurs du Musée virtuel bréhatin. Spécialiste incontesté du peintre Lucien Seevagen, il n'aura malheureusement pas écrit le livre que beaucoup lui réclamaient. Xavier c'était aussi un sourire éclatant, un humour, un profond respect des gens, une fidélité en amitié qui ne s'oublieront pas. Xavier repose dans le cimetière marin.

Jean-Luc Le PACHE

YVES TARDIVEL

Hommage à Yves TARDIVEL décédé à Bréhat le 19 mai 2026, jour de la Saint Yves.



Yves est né le 21 décembre 1936 d'une mère bréhatine, il habitera sur l'île toute sa vie. Son père fut envoyé en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale, il n'avait que 3 ans, et cela a duré 6 ans. Il a peu vécu auprès de son père car il est parti lui aussi, de bonne heure de la maison. A 15 ans, il a embarqué au départ de Saint-Nazaire au sein de la Compagnie Navale des Pétroles. Il a rencontré Annette COLLEN, elle aussi de Bréhat, et se sont mariés à Neuilly-sur-Seine où Annette était employée de maison. Malgré les nombreux moments de séparation dus au métier de marin, ils ont eu 4 enfants, Claudie, Véronique, Nicolas et Christophe. Belle famille, mais qu'il ne voyait que lors de ses débarquements. Ses périodes de navigation ont pu durer jusqu'à 13 mois, Australie, Inde... Il allait d'un site pétrolier à l'autre. A chaque retour à la maison Bréhat il était heureux de retrouver son épouse et ses enfants.

Le 8 mars dernier, Yves et Annette ont fêté 65 ans de vie commune.

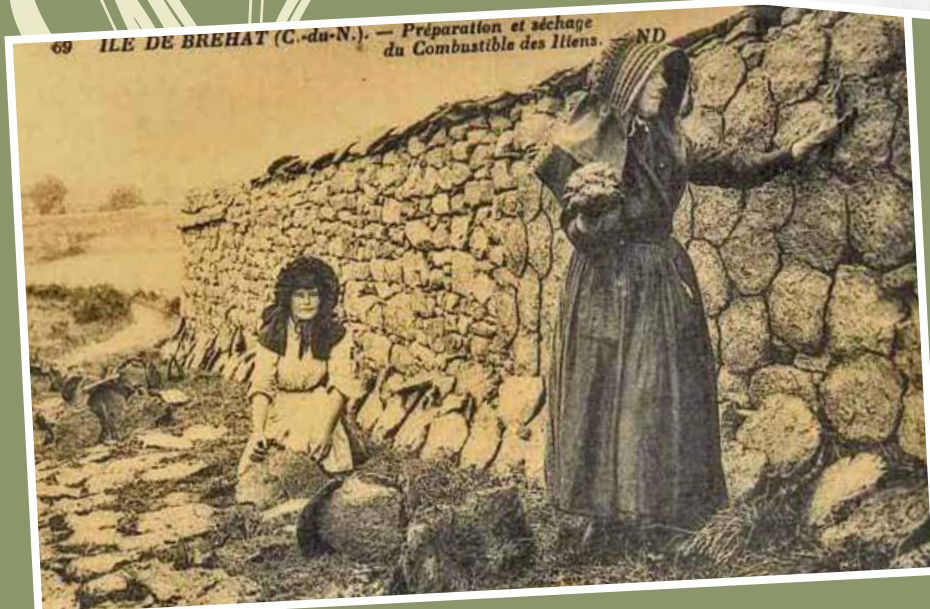
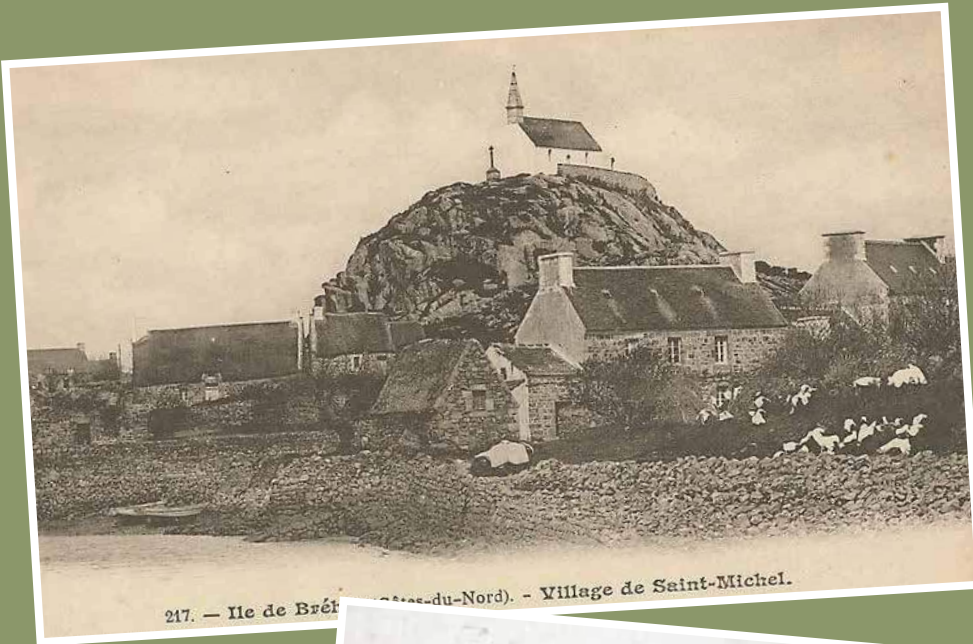
Il a fait toute sa carrière dans la Compagnie Navale des Pétroles, mais à cause des chocs pétroliers les bateaux ont été vendus et après 30 ans d'ancienneté, Yves est rentré pour de bon à la maison. Une retraite anticipée malgré lui, alors, il s'occupe avec des petits boulots sur Bréhat et décide de rejoindre les bénévoles de la SNSM, sur « La Jeanne Pierre » (il y avait alors une station de sauvetage sur l'île).

Il a fait partie du dernier équipage de ce canot de sauvetage avec Rémi ALLAIN et Jean FLOURY, mais ils étaient trop peu nombreux pour maintenir ce service et le bateau est parti à Loguivy de la Mer.

En octobre 2026, il aurait eu 40 ans de retraite, comme il aimait à le dire : « *plus de retraite que de navigation* ».

Gaby PRIGENT

Cartes postales



L'ASAD GOËLO – TRIEUX

L'ASAD Goëlo Trieux n'est peut-être pas un nom inconnu pour les Bréhatins. Présent depuis plus de 40 ans sur 27 communes autour de Plouha, Paimpol, Pontrieux et Bégard, notre association d'aide, de soins et de services à domicile accompagne chaque jour plus de 2300 personnes. Certains de nos services sont disponibles sur l'île de Bréhat, comme les services d'aide et de soins, ainsi que la téléassistance.

Aide pour les gestes du quotidien, l'aide aux courses, aux repas, aux déplacements, des passages infirmiers à domicile (en complément de l'équipe médecin et infirmière sur place si besoin et avec eux), etc. Ces interventions permettent à chacun de rester chez soi, sur son île, même lorsque la santé ou l'âge compliquent le quotidien.

Cependant, notre rôle ne s'arrête pas à l'aide et au soin. C'est aussi de prévenir grâce à la téléassistance. Bien que souvent associée aux personnes âgées, elle s'adresse en réalité à bien plus de monde : une personne qui se remet d'une opération, quelqu'un qui vit seul, ou simplement des proches qui veulent être rassurés à distance. Un petit boîtier, un bouton, une centrale joignable à toute heure, et un dispositif géolocalisable pour que les secours sachent où intervenir sur l'île.

Mais rester chez soi ne suffit pas toujours. Le lien avec les autres, la vie sociale, comptent autant que l'aide et le soin



au quotidien. Depuis deux ans, l'ASAD développe un service complémentaire à ces actions du quotidien, « Les Ateliers de l'ASAD ». Ainsi, en lien avec la Mairie de Bréhat, des activités gratuites et ouvertes à tous, café papotage, jeux de société, seront proposées aux Bréhatins qui le souhaitent.

Contact Antenne de Paimpol au 02 96 20 79 58. Ouverture physique tous les matins de 8h30 à 12h30 et joignable par téléphone jusqu'à 17h30.

Maximilien PETTEX
Directeur général ASAD GOËLO TRIEUX

ETAT CIVIL

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

NAISSANCE

• Maya GUILLAUME
née le 26 mars 2026

DÉCÈS :

- Monsieur Jean-Pierre BATOGÉ né le 16/04/1953 décédé le 06/10/2025
- Monsieur Jean-Claude ABRY né le 16/02/1949 décédé le 18/12/2025
- Madame Marie GUÉDON née le 08/10/1938 décédée le 31/12/2025
- Madame Madeleine CHATRAS née le 18/08/1927 décédée le 05/01/2026
- Madame Marie GEFFROY née le 19/10/1937 décédée le 09/01/2026
- Madame Jacqueline LE GOASTER née le 29/10/1933 décédée le 23/02/2026
- Madame Marie QUILICHINI née le 15/07/1930 décédée le 20/03/2026
- Madame Nathalie LAMIDON née le 08/06/1965 décédée le 23/04/2026
- Monsieur Xavier DECROIX né le 02/04/1945 décédé le 11/05/2026
- Monsieur Gilbert VAN MONTAGU né le 15/04/1931 décédé le 13/05/2026
- Monsieur Yves TARDIVEL né le 21/12/1936 décédé le 19/05/2026
- Monsieur Thierry LESNÉ né le 05/08/1948 décédé le 04/06/2026

MARIAGES :

- Madame Flore MAERTEN et Monsieur Romain LEBLOND le 22/05/2026
- Madame Emma SIX et Monsieur Thibaut CUNY le 23/05/2026
- Madame Marine GROT et Monsieur Flavien BOURGUIGNON le 30/05/2026
- Madame Gwendoline TUFFREAUD et Monsieur François CAZ le 06/06/2026
- Madame Apolline DELOISON et Monsieur Valentin ALLART le 12/06/2026
- Madame Astrid CÉSARÉO et Monsieur Vincent GODARD le 26/06/2026



LE 11^{ÈME} TOUR DE BRÉHAT À LA NAGE

Le 11^{ème} tour de
Bréhat à la nage
s'est déroulé le 28
juin 2026.



Cette course, organisée par le club « Paimpol immersion », se déroule depuis quelques années tous les deux ans. Elle consiste à faire les 11 kms du tour de l'île en partant de la plage du Guerzido, en remontant le Kerpont pour atteindre le phare du Paon et redescendre au milieu des îlots de l'est pour revenir à la plage. Pour des raisons de sécurité, les inscriptions sont limitées à 100 nageurs et nageuses. Cette année, il y avait 65 hommes et 35 femmes, venant de 33 clubs de toute la France puisque pas moins de 7 régions et 16 départements étaient représentés. Marignane, Bordeaux, Antibes, La Rochelle, Vannes et la région parisienne, les nageurs n'hésitent pas à faire des kilomètres pour participer à cette course. Pas moins de 10 bateaux (dont la SNSM et la brigade nautique) et vingt kayaks accompagnaient les nageurs.

Cette année, les conditions étaient un peu délicates avec de la pluie au départ et un clapot déstabilisateur entre la Tour Blanche et le phare du Paon. 12 personnes ont abandonné ou ont été arrêtées au Phare du Paon, ayant dépassé le temps

intermédiaire maximum autorisé de 1h45.

Les 87 nageurs qui ont terminé la course étaient répartis en trois catégories : les bipalmes (57 inscrits), les monopalmes (12 inscrits) et les appuis (31 inscrits).

Le plus rapide a bouclé le tour en 1h52 et le dernier classé en 3h10.

Pour la première fois, deux Bréhatines et deux Bréhatins participaient à la course. Un grand merci à Paimpol immersion pour une organisation parfaite, aux nombreux bénévoles sans lesquels cette course ne pourrait avoir lieu avec cette ambiance particulièrement chaleureuse et amicale.

Olivier CARRÉ, Maire.

NUMÉROS UTILES

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
APPEL URGENCE EUROPÉEN	112
<i>(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus)</i>	
CROSS (Secours en mer)	196
CENTRE ANTI-POISONS RENNES	02 99 59 22 22

Mairie	02 96 20 00 36
Télécopie	02 96 20 01 92
Médecin Bréhat	02 96 55 00 37
Gendarmerie Paimpol	02 96 20 80 17
Petit train routier	06 86 77 85 46
Maison du département à Paimpol	
<i>(services sociaux)</i>	02 96 55 33 00